

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2583

13 novembre 2007

### SOMMAIRE

Agil S.A. ....	123960	Inkom Funding B.V. ....	123953
Astar S.A. ....	123958	International Masters Publishers Nihon S.à r.l. ....	123952
Azero Investments S.A. ....	123953	Intrawest S.à r.l. ....	123983
Banque Carnegie Luxembourg S.A. ....	123955	ITSS Luxembourg S.A. ....	123961
B.E.D. S.A. ....	123956	Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS ....	123973
Bowden S.à r.l. ....	123959	Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l. .	123960
Carlix S.A. ....	123973	Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. .	123972
Carnegie Fund III ....	123953	Laval Holding Société Civile ....	123970
Carnegie Fund IV ....	123956	Little Rock International S.A. ....	123973
Carnegie Fund Management Company S.A. ....	123958	Metals Finance Corporation S.A. ....	123940
CBI Luxembourg S.à r.l. ....	123970	Metals Finance Invest S.A. ....	123940
Ceratizit-Re ....	123974	MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l. ...	123943
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l. ....	123938	MSI Beta S.à r.l. ....	123957
Compagnie Financière St. Exupéry S.A. .....	123972	MSM Luxembourg Services S.à r.l. ....	123939
Cotralux S.à r.l. ....	123942	Notre Consulting S.A. ....	123959
Delamare Luxembourg S. à r.l. ....	123939	Nouveau Comptoir de l'Optique S.A. ...	123955
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg ....	123938	Plena Holding S.A. ....	123955
Euroinvest (Czech 3) S.à r.l. ....	123974	PPCP Finance II Sàrl ....	123957
Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l. ....	123975	Real Estate Asset Management S.A. ....	123959
European Business Park Company ....	123939	Retinol S.A. ....	123940
Ficus S.A. ....	123941	Rozea Lux Holding S.A. ....	123954
Finalfe S.A. ....	123957	Saguenay Holding S.A. ....	123940
Global Air Movement A ....	123975	Seelux SA ....	123938
Groupe Orion S.A. ....	123939	Solera ....	123959
Gulfport Holding S.A. ....	123942	Sophis Manco Luxembourg SA ....	123943
H2O FundCo S.à r.l. ....	123960	Tempura S.A. ....	123941
Hector Sicav ....	123984	The Go Wild Survival School S.A. ....	123954
Hermalux S.à r.l. ....	123942	Tilinvest S.A. ....	123984
ING REEIF Soparfi C S.à r.l. ....	123938	Yellow Nova Services S.A. ....	123974

**Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 83.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007122488/5770/12.

(070140990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Seelux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 98.244.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2007, acte n° 648 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2007122383/208/13.

(070140987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

M. Schaeffer  
Notaire

Référence de publication: 2007122489/5770/12.

(070140994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung im Verwaltungsrat mit:  
Herr Dr. Axel Freiherr von Ruedorffer hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 26. April 2007 niedergelegt.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2007.

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT  
H.-D. Kemler / J. Rosar

Référence de publication: 2007121842/2248/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**MSM Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007122491/242/12.

(070141222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007122492/242/12.

(070141218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**European Business Park Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus.  
R.C.S. Luxembourg B 103.736.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122547/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00946. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Groupe Orion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 67.194.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 janvier 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Laurent Cabot, domicilié à F-76360 Pissy Poville (France), 2066 La Ferrière, né le 2 décembre 1970 à Deville Les Rouen, est nommé aux fonctions d'administrateur, en lieu et place de Madame Antoinette Cabot jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122499/800/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01228. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070141408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Saguenay Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 33.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122529/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00970. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Metals Finance Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 87.592.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122543/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00960. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Metals Finance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122549/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00964. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Retinol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 44.348.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 21 août 2007*

- la démission des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, est acceptée;

- Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-François Detaille, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 août 2007.

Certifié sincère et conforme

RETINOL S.A.

B. Parmentier / I. Schul

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122575/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Ficus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2007*

- La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privé, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat d'Administrateur (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, a désigné Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

Certifié conforme

Pour FICUS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007122591/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Tempura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S. à r.l., représentée par Monsieur Alain Renard, représentant permanent. La société MADAS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 7 février 2007.

TEMPURA S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007122590/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Cotralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.294.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 septembre 2007 que:

- les mandats des gérants Monsieur Mathias Wickler, Madame Christiane Wickler, Madame Mariette Wickler, tous trois demeurant à Ingeldorf, Monsieur Georges Wickler, demeurant à Diekirch, sont arrivés à échéance, ils ont été reconduits pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin en 2013.

- Madame Josée Wickler-Goebel, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume a été nommée gérante de la société pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin en 2013.

- Monsieur Mathias Wickler a été reconduit dans ses fonctions de président de la gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007122592/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Gulfport Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.717.

—  
*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et par le Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2007*

1. Monsieur Jacques Delcroix a été reconduit dans son mandat d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

2. Madame Farideh Mobarez a été reconduite dans son mandat d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

3. Madame Octavie Williscotte a été reconduite dans son mandat d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

4. Monsieur Philippe Collard a été reconduit dans son mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

5. Monsieur Jacques Delcroix a été nommé comme Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.*Pour extrait sincère et conforme**Pour GULFPORT HOLDING S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007122593/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.035.589,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007122594/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04454. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007122595/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04464. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.754.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD., a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 6th Floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, and whose registration with the Companies Registration Office of Dublin is pending,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 25 July 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SOPHIS MANCO LUXEMBOURG S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Hellinckcx, notary residing in Luxembourg, dated 20 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 29 June 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create one additional class of shares, the class C shares (the «Class C Shares») which will be divided into ten (10) sub-classes C Shares referred to as the class C1 shares (the «Class C1 Shares»), the class C2 shares (the «Class C2 Shares»), the class C3 shares (the «Class C3 Shares»), the class C4 shares (the «Class C4 Shares»), the class C5 shares (the «Class C5 Shares»), the class C6 shares (the «Class C6 Shares»), the class C7 shares (the «Class C7 Shares»), the class C8 shares (the «Class C8 Shares»), the class C9 shares (the «Class C9 Shares»), the class C10 shares (the «Class C10 Shares»), each such shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to convert fifty-five million six hundred and sixty-two thousand two hundred and ninety-five (55,662,295) Class A Shares into Class C shares, applying a 1 per 1 conversion ratio. Class C shares will comprise: (a) twenty-eight million six hundred and sixty-two thousand two hundred and ninety-five (28,662,295) Class C1 Shares, (b) three million (3,000,000) Class C2 Shares, (c) three million (3,000,000) Class C3 Shares, (d) three million (3,000,000) Class C4 Shares, (e) three million (3,000,000) Class C5 Shares, (f) three

million (3,000,000) Class C6 Shares, (g) three million (3,000,000) Class C7 Shares, (h) three million (3,000,000) Class C8 Shares, (i) three million (3,000,000) Class C9 Shares and (j) three million (3,000,000) Class C10 Shares, each Class C Share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

##### **« Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at one hundred and eighty-three million four hundred and twenty-four thousand thirty-five euro (EUR 183,424,035.-) divided into:

(i) eighty-seven million four hundred and ninety-three thousand one hundred and twenty-two (87,493,122) Class A shares (the «Class A Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each,

(ii) forty million two hundred and thirteen thousand six hundred and eighteen (40,213,618) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each,

(iii) fifty-five thousand (55,000) non-voting preferred shares (the «Non-Voting Preferred Shares») with a par value of one euro (EUR 1.) each; and

(iv) twenty-eight million six hundred and sixty-two thousand two hundred and ninety-five (28,662,295) class C1 shares (the «Class C1 Shares»), three million (3,000,000) class C2 shares (the «Class C2 Shares»), three million (3,000,000) class C3 shares (the «Class C3 Shares»), three million (3,000,000) class C4 shares (the «Class C4 Shares»), three million (3,000,000) class C5 shares (the «Class C5 Shares»), three million (3,000,000) class C6 shares (the «Class C6 Shares»), three million (3,000,000) class C7 shares (the «Class C7 Shares»), three million (3,000,000) class C8 shares (the «Class C8 Shares»), three million (3,000,000) class C9 shares (the «Class C9 Shares»), three million (3,000,000) class C10 shares (the «Class C10 Shares») and all together referred to as the «Class C Shares»).

Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares, Class B, the Class C Shares and Non-Voting Preferred Shares.

5.2 The authorized share capital amounts to two hundred and twenty-six million six hundred and fifty-six thousand nine hundred and eighty-five Euro (EUR 226,656,985.-) represented by (i) one hundred and eighty-six million four hundred and forty-three thousand three hundred and sixty-seven (186,443,367) Class A Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) forty million two hundred and thirteen thousand six hundred and eighteen (40,213,618) Class B Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority rules as for the amendment of the articles of incorporation.

The board of directors or the director in case of single director, may from time to time issue Class A Shares or any securities convertible into the same class of shares, within the limits of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors may in its discretion resolve and have such capital increase recorded in accordance with Luxembourg law within a period of five years from 29 June 2012. For the avoidance of doubt it is specified that the board of directors may issue Class A Shares without having to respect any specific ratio between classes of Shares, provided that Non-Voting Preference Shares shall always in the aggregate represent no more than half or fifty per cent (50 %) of the issued share capital of the Company.

The board of directors is authorised to suppress any pre-emptive subscription rights (whether class related or not) of existing shareholders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares or Non-Voting Preferred Shares on any issue or issues of Class A Shares within the authorised capital as long as the board of directors has authority to issue shares under these articles of incorporation.

Whenever an increase of issued capital is made in accordance with this Article 5, the board of directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Class C Shares including by the cancellation of one or more entire Classes C Shares through the repurchase and cancellation of all the Class C Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Class C Shares such cancellations and repurchases of Class C Shares shall be made in the ascending order (starting with Class C1).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class C Shares (in the order provided for in article 5.4), such Class C Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Class C Shares of the repurchased and cancelled Class C Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Class C Share held by them and cancelled.

5.6 The Cancellation Value Per Class C Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Class C Shares in issue in the Class C Shares to be repurchased and cancelled.

5.7 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9 and C10 shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8 Upon the repurchase and cancellation of the Class C Shares of the relevant Class C Shares, the Cancellation Value Per Class C Share will become due and payable by the Company.

5.9 The Shares are issued in registered form only and may not be converted into bearer shares.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 23 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

#### **Art. 23. Distributions**

23.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

23.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

23.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

23.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

23.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows to the Class C Shares.

(i) an amount equal to 2% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of the Class C Shares, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the ascending order (i.e. first Class C1 shares, then if no Class C1 shares are in existence, Class C2 shares and in such continuation until only class C6 shares are in existence).

23.7 The remainder of the annual profits and other distributable reserves, as the case may be, shall be distributed pursuant and subject to the conditions of applicable law and these articles of incorporation as follows:

(i) The Non-Voting Preferred Shares are entitled, if dividends are declared, to receive per annum a preferred amount before the Class A Shares or the Class B Shares receive any distribution. The preferred amount is a preferred cumulative dividend amount per Non-Voting Preferred Share of zero point five per cent (0.5 %) per annum of the par value of a Non-Voting Preferred Share at the time of declaration of any dividend (the «Preferred Amount»).

(ii) Thereafter any further distribution shall be distributed (subject to approval by the general meeting of shareholders) ratably among holders of Class A Shares, Class B Shares and Non-Voting Preferred Shares.

23.8 Any dividends payable by the Company may be paid out of realised profits, carried forward profits and any distributable reserve including share premium. Such dividends may be paid as annual or interim dividends, the latter being decided upon by the board of directors in accordance with Luxembourg law.

23.9 The board of directors shall have the power to decide a payment of interim dividends under the terms and conditions set by law.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 24 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

#### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

The net proceeds of any such liquidation shall be distributed by the liquidators to the shareholders in the following way:

- (i) First, the holders of Non-Voting Preferred Shares shall be entitled to an amount per Non-Voting Preferred Share equal to all accumulated but unpaid Preferred Amounts plus the issue price per Non-Voting Preferred Share (such issue price being the par value plus the attached share premium attributable to each Non Voting Preferred Share upon issue);
- (ii) Second, the holders of Class A Shares shall be entitled to an amount per Class A Share of one Euro (EUR 1.-);
- (iii) Third, the holders of Class B Shares shall be entitled to an amount per Class B Shares equal to one Euro (1.-) each;
- (iv) Fourth, the holders of Class C Shares shall be entitled to an amount per Class C Shares equal to one Euro (1.-) each;
- (v) Fifth, any remaining net liquidation proceeds shall be distributed rateably to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Non-Voting Preferred Shares.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 25 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

#### **Art. 25. Conversion of Non-Voting Preferred Shares**

25.1. Upon request of a majority of the holders of Class B Shares at any time after the Determination Date, the Company shall, subject to the provisions of Luxembourg law, convert all the Non-Voting Preferred Shares into Class A Shares. The number «N» of newly issued Class A Shares remitted upon conversion of all Non-Voting Preferred Shares, which may never exceed 43,287,950, shall be based on the 2007 EBIT and shall be determined as follows:

- (a) if the 2007 EBIT is equal or lower than thirty million Euros (€ 30,000,000.-), N shall be equal to 98,190;
  - (b) if the 2007 EBIT is equal or greater than thirty-five million Euros (€ 35,000,000.-), N shall be equal to 43,287,950.-;
- and
- (c) if the 2007 EBIT is (i) greater than thirty million Euros (€ 30,000,000.-), and (ii) lower than thirty-five million Euros (€ 35,000,000.-), N shall be equal to the result of the following formula, rounded down to the nearest whole number:
- $$98,190 + 43,189,760 \times C$$
- where  $C = 1 - [(2007 \text{ EBIT} - 35,000,000)^2 / (5,000,000)^2]$

#### *Seventh resolution*

Article 26. will become article 27 of the articles of incorporation of the Company.

Article 26 is amended to create a provision setting out the terms of the conversion mechanism of the Non-Voting Preferred Shares into Class A Shares and now reads as follows:

#### **Art. 26. Definitions.**

**Available Amount** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class C Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class C Shares.

*Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to remove Hervé Vinciguerra, Arnaud Philippe Vinciguerra, Doeke Van der Moelen as directors of the Company and to appoint the following as new directors of the Company, their mandate expiring as at the date of the general meeting of the Shareholders having to approve the annual accounts as at 31 December 2007:

- (i) Desmond Mitchell, a British national, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;
- (ii) François Bourgon, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- (iii) Pascal Xatart, a French national, born on 1st June 1967 in France, residing at 7, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, France, and
- (iv) Frederic Duminil, a French national, born on 11 November 1958 in France, residing at 4, rue Albert de Lapparent 75007 Paris, France.

*Ninth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 28,662,295 in order to bring it from its current amount of EUR 183,424,035.- to EUR 154,761,740.- by cancellation of all the Class C1 Shares of the Company, currently held by SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD., a private company limited by shares existing under the laws of Ireland, having its registered office at 6th floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 443.554 and by reimbursement of EUR 28,662,295.- to SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD as per the terms of the articles of incorporation.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

«5.1 The share capital is fixed at one hundred and fifty-four million seven hundred and sixty-one thousand seven hundred and forty Euro (EUR 154,761,740.-) divided into:

- (i) eighty-seven million four hundred and ninety-three thousand one hundred and twenty-two (87,493,122) Class A shares (the «Class A Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each,
- (ii) forty million two hundred and thirteen thousand six hundred and eighteen (40,213,618) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each,
- (iii) fifty-five thousand (55,000) non-voting preferred shares (the «Non-Voting Preferred Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each; and
- (iv) 3,000,000 class C2 shares (the «Class C2 Shares»), 3,000,000 class C3 shares (the «Class C3 Shares»), 3,000,000 class C4 shares (the «Class C4 Shares»), 3,000,000 class C5 shares (the «Class C5 Shares»), 3,000,000 class C6 shares (the «Class C6 Shares»), 3,000,000 class C7 shares (the «Class C7 Shares»), 3,000,000 class C8 shares (the «Class C8 Shares»), 3,000,000 class C9 shares (the «Class C9 Shares»), 3,000,000 class C10 shares (the «Class C10 Shares») and all together referred to as the «Class C Shares»), each such shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Any reference to the «Shares» shall include the Class A Shares, Class B, the Class C Shares and Non-Voting Preferred Shares.»

*Tenth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered address at 5, parc d'Activité Syrdall, L-5665 Munsbach, as statutory auditor of the Company in replacement of C.A.S SERVICES S.A., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD., une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 6<sup>e</sup> étage, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Dublin.

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 25 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SOPHIS MANCO LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte notarié passé devant Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés le 29 juin 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de créer une catégorie supplémentaire d'actions, les actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), lesquelles seront divisées en dix (10) sous-catégories d'actions référées comme étant les actions de catégorie C1 (les «Actions de Catégorie C1»), les actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C2»), les actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C3»), les actions de catégorie C4 (les «Actions de Catégorie C4»), les actions de catégorie C5 (les «Actions de Catégorie C5»), les actions de catégorie C6 (les «Actions de Catégorie C6»), les actions de catégorie C7 (les «Actions de Catégorie C7»), les actions de catégorie C8 (les «Actions de Catégorie C8»), les actions de catégorie C9 (les «Actions de Catégorie C9»), les actions de catégorie C10 (les «Actions de Catégorie C10»), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et dont les droits et obligations sont ceux prévus par les statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de convertir cinquante-cinq millions six cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze (55.662.295) Actions de Catégorie A en Actions de Catégorie C, en leur appliquant un taux de conversion de 1 pour 1. Les Actions de Catégorie C se composeront de: (a) vingt-huit millions six cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze (28.662.295) Actions de Catégorie C1, (b) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C2, (c) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C3, (d) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C4, (e) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C5, (f) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C6, (g) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C7, (h) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C8, (i) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C9, et (j) trois millions (3.000.000) d'Actions de Catégorie C10, chaque Action de Catégorie C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

### **Art. 5. Capital Social**

5.1 Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-trois millions quatre cent vingt-quatre mille trente-cinq euros (EUR 183.424.035,-) représenté par:

(i) quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-deux (87.493.122) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune,

(ii) quarante millions deux cent treize mille six cent dix-huit (40.213.618) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune,

(iii) cinquante-cinq mille (55.000) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées Sans Droit de Vote») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(iv) vingt-huit millions six cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze (28.662.295) actions de catégorie C1 (les «Actions de Catégorie C1»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C2»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C3»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C4 (les «Actions de Catégorie C4»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C5 (les «Actions de Catégorie C5»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C6 (les «Actions de Catégorie C6»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C7 (les «Actions de Catégorie C7»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C8 (les «Actions de Catégorie C8»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C9 (les «Actions de Catégorie C9»), trois millions (3.000.000) d'actions de catégorie C10 (les «Actions de Catégorie C10»), l'ensemble de ces actions référées comme étant les «Actions de Catégorie C»).

Toute référence aux «Actions» renvoie aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B, aux Actions de Catégorie C, ainsi qu'aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

5.2 Le capital social autorisé s'élève à deux cent vingt-six millions six cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 226.656.985,-) représenté par (i) cent quatre-vingt-six millions quatre cent quarante-trois mille trois cent soixante-sept (186.443.367) Actions de Catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) quarante millions deux cent treize mille six cent dix-huit (40.213.618) Actions de Catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires votant suivant le même quorum et les mêmes règles de majorité que ceux utilisés pour la modification des statuts.

Le Conseil d'administration ou l'administrateur dans le cas d'un dirigeant unique, peut de temps à autres émettre des Actions de Catégorie A ou toutes sûretés convertibles en de telles actions, dans les limites du capital social autorisé à de telles périodes et en de tels termes et conditions, incluant le prix d'émission, que le conseil d'administration peut, à sa discrétion, décider et opérer une telle augmentation de capital, devant être enregistrée conformément au droit luxembourgeois dans un délai de cinq ans à compter du 29 juin 2012. Afin d'éviter toute incertitude, il est précisé que le conseil d'administration peut émettre des Actions de Catégorie A, sans avoir à respecter un quelconque ratio spécifique entre les catégories d'actions des Actions Privilégiées sans Droit de Vote, pourvu que les Actions Privilégiées sans Droit de Vote ne représentent jamais, au total, plus de la moitié ou cinquante pour cent (50 %) du capital social émis de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer tout droit préemptif de souscription (rattaché à une catégorie d'actions ou non) appartenant à des actionnaires existants possédant des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie C ou des Actions Privilégiées sans Droit de Vote lors de toute(s) émission(s) d'Actions de Catégorie A dans la limite du capital autorisé aussi longtemps que le conseil d'administration a l'autorité d'émettre des actions suivant les présents statuts.

Lorsqu'une augmentation du capital émis est faite selon les termes de cet Article 5, le conseil d'administration prendra des mesures pour modifier cet Article 5 afin de faire enregistrer le changement et le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication de ce changement selon les termes prévus par la loi.

5.4 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'Actions de Catégorie C y compris par l'annulation de l'entière d'une ou plusieurs Actions de Catégorie C, par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Catégorie C émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations d'Actions de Catégorie C, de tels annulations et rachats d'Actions de Catégorie C seront faits dans l'ordre croissant (en commençant avec les Actions de Catégorie C1).

5.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'Actions de Catégorie C (selon l'ordre établi à l'article 5.4), une telle Action de Catégorie C donne droit à son détenteur, au pro rata de leur détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires), et les détenteurs d'Actions de Catégorie C qui auront été rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de Catégorie C détenue par eux et annulée.

5.6 La Valeur d'Annulation par Action de Catégorie C sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Catégorie C émises dans les Actions de Catégories C destinées à être rachetées et annulées.

5.7 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10 sera le Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.8 A compter du rachat et de l'annulation des Actions de Catégorie C appartenant aux Actions de la Catégorie C, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.9 Les Actions sont émises sous forme d'actions nominatives seulement et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 23 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

##### **Art. 23. Distribution.**

23.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

23.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-après.

23.3 Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparée par l'administrateur, ou le cas échéant par le conseil d'administration, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions établies ci-après.

23.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

23.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par l'administrateur ou le cas échéant par le conseil d'administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par l'administrateur ou le cas échéant par le conseil d'administration. L'administrateur, ou le cas échéant le conseil d'administration, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

23.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit pour les Actions de Catégorie C:

(i) un montant équivalant à 2% de la valeur nominale de chaque action sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au pro rata de leurs actions, sans égard à la catégorie d'Actions C, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre croissant (i.e en premier les Actions de Catégorie C1, puis si aucune Action de Catégorie C1 n'existe, les Actions de Catégorie C2, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'Actions de Catégorie C6 qui existent.

23.7 Le reste des bénéfices annuels et des autres réserves distribuables, le cas échéant, pourra être distribué conformément et sous réserve des conditions de la loi applicable et des présents statuts ainsi qu'il suit:

(i) les Actions Privilégiées sans Droit de Vote seront habilitées, si des dividendes sont déclarés, à recevoir par année un montant privilégié avant que les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B ne reçoivent une quelconque distribution. Le montant privilégié est un montant de dividende cumulatif privilégié par Action Privilégiée sans Droit de Vote de zéro virgule cinq pour cent (0,5%) au moment de la déclaration des dividendes (le «Montant Privilégié»).

(ii) Par après, toute distribution supplémentaire sera distribué (sujet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires) au pro rata parmi les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

23.8 Tout dividende payable par la Société peut provenir de bénéfices réalisés, de bénéfices reportés à nouveau et de réserves distribuables incluant la prime d'émission. Ces dividendes peuvent être payés en tant que dividendes annuels ou intérimaires, ces derniers étant décidés par le conseil d'administration conformément à la loi luxembourgeoise.

23.9 Le conseil d'administration aura le pouvoir de décider un paiement de dividendes intérimaires suivant les termes et conditions déterminées par la loi.

#### *Cinquième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 24 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

#### **Art. 24. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera opérée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle spécifiera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations.

Les produits nets de cette liquidation seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires dans l'ordre suivant:

(i) Premièrement, les détenteurs d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote auront droit à un montant par Action Privilégiée sans Droit de Vote qui équivaut à tous les Montants Privilégiés accumulés mais non payés plus le prix d'émission par Action Privilégiée sans Droit de Vote (ce prix d'émission étant constitué par la valeur nominale plus la prime d'émission attachée à chaque Action Privilégiée sans Droit de Vote émise);

(ii) Deuxièmement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront droit à un montant par Action de Catégorie A de un Euro (EUR 1,-);

(iii) Troisièmement, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit à un montant par Action de Catégorie B de un Euro (EUR 1,-);

(iv) Quatrièmement, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront droit à un montant par Action de Catégorie C de un Euro (EUR 1,-);

(v) Cinquièmement, tout produit net de liquidation restant sera distribué au pro rata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote.

#### *Sixième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

#### **Art. 25. Conversion des Actions Privilégiées sans Droit de Vote**

25.1 A la demande d'une majorité de détenteurs d'Actions de Catégorie B et à tout moment après la Date de Détermination, la Société convertira, en accord avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, toutes les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote en Actions de Catégorie A. Le nombre «N» d'Actions de Catégorie A nouvellement émises remises suite à la conversion de toutes les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, lesquelles ne peuvent jamais excéder 43.287.950, sera basé sur l'EBIT 2007 et sera déterminé comme suit:

- (a) si l'EBIT 2007 est égal ou est inférieur à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), N sera égal à 98.190;
- (b) si l'EBIT 2007 est égal ou supérieur à trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), N sera égal à 43.287.950; et
- (c) si l'EBIT 2007 est (i) supérieur à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), et (ii) inférieur à trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-), N sera égal au résultat de la formule suivante, arrondi vers le bas au plus proche nombre entier:

$$98.190 + 43.189.760 \times C$$

$$\text{où } C = 1 - [(2007 \text{ EBIT} - 35.000.000)^2 / (5.000.000)^2]$$

#### Septième résolution

L'article 26 deviendra l'article 27 des statuts de la Société.

L'article 26 est modifié afin de créer une disposition déterminant les termes du mécanisme de conversion des Actions Privilégiées sans Droit de Vote en Actions de Catégorie A et sera désormais rédigé comme suit:

#### Art. 26. Définitions

**Montant Disponible** Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

**Comptes Intérimaires** Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

**Date Comptable Intérimaire** Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente d'Actions C.

#### Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de mettre fin au mandat d'administrateur de la Société de Hervé Vinciguerra, Arnaud Philippe Vinciguerra, Doeke Van der Moelen, et de nommer les personnes suivantes comme administrateur de la Société, leur mandat expirant à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007:

(i) Desmond Mitchell, citoyen britannique, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, résidant au 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;

(ii) François Bourgon, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(iii) Pascal Xatart, citoyen français, né le 1er juin 1967 en France, résidant au 7, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, et

(iv) Frederic Duminil, citoyen français, né le 11 novembre 1958 en France, résidant au 4, rue Albert de Lapparent, 75007 Paris.

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 28.662.295, pour le faire passer de son montant actuel de EUR 183.424.035,- à EUR 154.761.740, en supprimant toutes les Actions de Catégorie C1 de la Société, actions actuellement détenues par SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD., société en commandite par action, régie par les lois d'Irlande, ayant son siège social au 6th floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande, enregistrée au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 443.554, et en remboursant la somme de EUR 28.662.295,- à SOPHIS ACQUISITION (IRELAND) LTD, conformément aux statuts.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre millions sept cent soixante et un mille sept cent quarante (EUR 154.761.740,-) représenté par:

(i) quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-deux (87.493.122) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune,

(ii) quarante millions deux cent treize mille six cent dix-huit (40.213.618) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune,

(iii) cinquante-cinq mille (55.000) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées Sans Droit de Vote») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(iv) 3.000.000 d'actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C2»), 3.000.000 d'actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C3»), 3.000.000 d'actions de catégorie C4 (les «Actions de Catégorie C4»), 3.000.000 d'actions de catégorie C5 (les «Actions de Catégorie C5»), 3.000.000 d'actions de catégorie C6 (les «Actions de Catégorie C6»), 3.000.000 d'actions de catégorie C7 (les «Actions de Catégorie C7»), 3.000.000 d'actions de catégorie C8 (les «Actions de Catégorie C8»), 3.000.000 d'actions de catégorie C9 (les «Actions de Catégorie C9»), 3.000.000 d'actions de catégorie C10 (les «Actions de Catégorie C10»), l'ensemble de ces actions référées comme étant les «Actions de Catégorie C»), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Toute référence aux «Actions» renvoie aux Actions de Catégorie A, aux Actions de Catégorie B, aux Actions de Catégorie C, ainsi qu'aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.»

#### *Dixième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, ayant son siège social au 5, parc d'Activité Syrdall, L-5665 Munsbach, comme commissaire aux comptes en remplacement de C.A.S SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation: EAC/2007/9230. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007123050/239/515.

(070142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

#### **International Masters Publishers Nihon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.372.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 15 février 2007 de la société INTERNATIONAL MASTERS PUBLISHERS NIHON S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant C suivant en date du 15 février 2007:

Monsieur Julian Trunkfield, né le 13 juillet 1940 à London, Grande-Bretagne, demeurant au 4 Brookfield Close, KT21 2GA Ashted, Surrey, Grande-Bretagne en qualité de Gérant C de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant C pour une durée indéterminée à compter du 15 février 2007:

Monsieur Peter Cari Lambert, né le 10 juin 1957 à Skeppsholm, Suède demeurant à Jakob Nilsgatan 23B, 21121 Malmö, Suède en qualité de Gérant C de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INTERNATIONAL MASTERS PUBLISHERS NIHON S.à r.l.*

M. Dijkerman

Gérant B

Référence de publication: 2007123000/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01485. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Inkom Funding B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.825.

L'associé M. Lars Johansson a changé d'adresse du 16, Blaak, 3011 TA Rotterdam, Pays-Bas au 2B Järnväggsg., 58222 Linköping, Suède.

Le gérant M. Lars Johansson a changé d'adresse du 16, Blaak, 3011 TA Rotterdam, Pays-Bas au 2B Järnväggsg., 58222 Linköping, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INKOM FUNDING BV  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007123002/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration, tenu au siège social de la Société, le 18 septembre 2007 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès verbal que:

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Niklas Ekvall et de Mme Anette Charnouby du Conseil d'Administration.

- Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé l'élection de M. Per Axman Vöstro Grodgårdsgatan, 15 SE-10338 Stockholm au Conseil d'Administration, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire et en remplacement de M. Niklas Ekvall.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Référence de publication: 2007122995/61/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Azero Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.760.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24-09-2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)

- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée nomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 septembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

L. J. Bevelander, F. H. R. Sonnenschein / L. J. Bevelander, F. H. R. Sonnenschein

Référence de publication: 2007122996/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**The Go Wild Survival School S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 49.578,70.**

Siège social: L-8293 Keispelt, 4, rue de Meispelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.946.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Johan Brouwer, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 5 novembre 2003.
- M. Thomas Edmondston-Low, domicilié 4, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 5 novembre 2003 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.
- La démission de M. Giles Edmondston-Low, en tant qu'administrateur-délégué de la société, est acceptée avec effet au 30 septembre 2005.
- M. Thomas Edmondston-Low, domicilié 4, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt, est élu nouvel administrateur-délégué de la société avec effet au 30 septembre 2005 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.
- La démission de M. Bernard Irthum, en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 5 novembre 2003.
- M. Stuart V. Alexander, domicilié 99 route de Luxembourg, L-7373 Lorentzweiler, est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 5 novembre 2003. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes annuels de 1999 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.
- Les mandats des Administrateurs, M. Giles Edmondston-Low et Mme Rosemary Broughton sont renouvelés avec effet au 5 novembre 2003. Leur mandat prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Luxembourg, le 30 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Signature

Référence de publication: 2007122990/724/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Rozea Lux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.418.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24-09-2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:
  - VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)
  - VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)
  - HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée nomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 septembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Mr L.J. Bevelander / Mr F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2007122991/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5 place de la gare, le 5 septembre à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal:

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Bjerrek comme membre et président du Conseil d'Administration de la Banque

- M. Per Axman, Vistru Grodgarðsgatan, 15 SE-103 38 Stockholm, est élu comme membre et président du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au 6 septembre.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Frèrejean

Administrateur

Référence de publication: 2007122992/61/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123082/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Nouveau Comptoir de l'Optique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.937.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE S.A.

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122978/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

#### **Carnegie Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.218.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu au siège social de la société, le 18 septembre 2007 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Niklas Ekvall et de Mme Anette Charnouby du Conseil d'Administration.

- Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé l'élection de M. Per Axman Vostro Grödgardegatan, 15 SE-103 38, Stockholm, au Conseil d'Administration, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire et en remplacement de M. Niklas Ekvall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Référence de publication: 2007122998/61/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

#### **B.E.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 106.330.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2007*

M. Olivier Jacquemin a démissionné de son mandat d'Administrateur. Il est décidé de nommer comme nouvel Administrateur, en son remplacement, Madame Isabelle Milang, née le 27 mai 1966 à Sedan (France) et demeurant au 5, rue des Oeillets, F-08200 Sedan. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour B.E.D. S.A.

FIDECO LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2007122999/7797/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Finalfe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.209.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 septembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 28 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat, le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / J.-P. Fiorucci

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2007122997/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00869. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**PPCP Finance II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.415.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PPCP FINANCE II S.à.r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2007123085/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05469. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070141687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.173.

Le Gérant unique de la Société confirme que la Société a été notifiée qu'il résulte d'un contrat de vente et transfert de parts sociales (Share Sale and Transfer Agreement) signé le 25 septembre 2007 entre MSI ALPHA S.à.r.l., une société avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 125.174, en tant que Cédant (Vendor) et MSI ALPHA PHI S.C.A., une société avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de et à Luxembourg, en tant que Bénéficiaire (Purchaser) que les 500 parts sociales détenues par le Cédant sont transférées au Bénéficiaire à partir du 25 septembre 2007.

Le Conseil de Gérance confirme que la Société a accepté le transfert des parts sociales entre le Cédant et le Bénéficiaire et que la Société a dûment enregistré ce transfert de parts dans le Registre des Actionnaires de la Société en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.  
Pour MSI BETA S.à r.l.  
ProServices MANAGEMENT S.à r.l.  
Gérant  
Signature

Référence de publication: 2007123003/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Ext

18 septembre 2007 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Niklas Ekvall et de Mme Anette Charnouby du Conseil d'Administration.

- Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé l'élection de M. Per Axman, Vöstro Grodgårdsgatan, 15 SE-103 38, Stockholm, au Conseil d'Administration, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire et en remplacement de M. Niklas Ekvall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Référence de publication: 2007122994/61/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Astar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.744.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2007 que:

1. Messieurs Alain Lam, Bruno Beernaerts et Patrick Moinet sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

2. Est réélue Commissaire pour la même période, la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122989/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Bowden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.805.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 28 septembre a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- Mlle Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007123009/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Solera, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

—  
En date du 19 avril 2005, l'Assemblée Générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

de prolonger jusqu'au 19 avril 2011 les mandats de:

- Madame Simone Retter, Administrateur B
- Monsieur Pieter Willem Jacobus De Rijcke, Administrateur A
- Monsieur Sushil Ong A-Swie, Administrateur A

de prolonger jusqu'au 19 avril 2011 le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Simone Retter, Administrateur B
- Monsieur Pieter Willem Jacobus De Rijcke, Administrateur A
- Monsieur Sushil Ong A-Swie, Administrateur A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

SOLERA

Signature

Référence de publication: 2007123005/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**R.E.A.M. S.A., Real Estate Asset Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Notre Consulting S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.371.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007124119/202/13.

(070143106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Agil S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.463.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 septembre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy et la société COSAFIN S.A. représenté par Monsieur Jacques Bordet.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes:

V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123800/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.671.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 5 octobre 2007*

Par résolutions prises en date du 5 octobre 2007, les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée Mme Maire Gallagher, née à Louth (Irlande) le 16 octobre 1968, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2007.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais de:

- M. Mark Dunstan; et
- Mme Maire Gallagher.

Pour extrait

H2O FundCo S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123701/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.224.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007124130/219/14.

(070143012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

### **ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.505.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of October.

Before Us, M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) The private limited liability company governed by the laws of Switzerland ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, with registered office in CH-1228 Plan-Les-Ouates, Chemin du Pont du Centenaire, 109, (Switzerland).

2) The public limited liability company governed by the laws of Switzerland SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, with registered office in CH-8600 Dübendorf, Neugutstrasse 89, (Switzerland).

Both are here represented by Mr Nico Hansen, companies' director, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

#### **I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company («société anonyme»), under the name of ITSS LUXEMBOURG S.A.(hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the consulting in information technology matters and the creation of software, the assistance, organisation, formation of employees and the purchase or sale of computer equipment as well as any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participations, in any form whatsoever, in any enterprises related to information technology.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Bereldange.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

#### **II. Social capital, shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder and which will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The shares of the Company shall not be transmitted to a third party without the prior agreement of the board of directors. The shares are freely transferable between shareholders. If a transfer to a third party is intended, notice of this instruction must be given to the board of directors who must inform the other shareholders. These shares are deemed to be offered to the remaining shareholders who will have a preemption right, which they must use within 30 days, otherwise the board of directors will give its approval to the transfer to a third party.

### III. General meetings of shareholders decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3<sup>rd</sup> Tuesday of May at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

The shareholders, duly convened can deliberate validly only if all the shareholders are present or represented at a meeting.

Resolutions at a meeting of shareholders, duly convened, will be passed unanimously by the totality of the shareholders, present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed three (3) years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director is re-eligible, but may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting.

Normal decisions are taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

However, the following resolutions to take require the approval of all the members of the board of directors, (in such case, the chairman shall have no casting vote).

- define the strategy of the Company;
- determine the services of the Company;
- determine the pricing of the Company;
- give authorisation to bind the Company for an amount more than 5,000.- EUR, (if such investment doesn't figure explicitly in the budget);
- arrange and conclude material contracts for the Company;
- inform the courts in case of over-indebtedness of the Company.

Are also submitted to the unanimous vote of the board of directors, the decisions to take as for the proposals to give at the general meeting of the shareholders for the following subjects:

- annual budget of the Company;
- amendments of the by-laws;
- statutory appointments;
- purchase and sale of participations of or for the Company;
- purchase and sale major assets of the Company.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the individual signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, in conformity with the rules fixed by the Luxembourg

«Ministère des Classes Moyennes» or by the joint signatures of the said managing director and another director of the Company.

In case the board of directors is composed of one member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed three (3) years.

#### VI. Accounting year, balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 8 of the present articles of incorporation, as long as they do comply with the provisions of article 67-1 of the Law.

#### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.
- 3.- Exceptionally, the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) The private limited liability company governed by the laws of Switzerland ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, prenamed, seventy shares . . . . .	70
2) The public limited liability company governed by the laws of Switzerland SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, thirty shares . . . . .	30
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Costs*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand seven hundred and fifty Euros.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed as directors:
  - a) Mr Gilbert Angelelli, director of ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, born in Villerupt, (France), on the 30th of July 1967, residing in F-54190 Villerupt, 2, rue René Cassin, (France);
  - b) Mr Ralph Mogenicato, director of SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, born in Bassersdorf, (Switzerland), on the 5th of May 1963, residing in CH-8311 Brütten, Steinlerstrasse 21, (Switzerland);
  - c) Mr Sivaramakrishnan Ramamoorthy, director of ITSS -INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, born in Villupuram, (India), on the 10th of June 1968, residing in CH-1203 Geneva, 50, avenue d'Aire, (Switzerland).
- 3.- Is appointed as statutory auditor:  
The private limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20,114.
- 4.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2010.
- 5.- The registered office is established in L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
- 6.- Following the faculty offered by point (3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Gilbert Angelelli, prenamed, as managing director of the Company.

*Inscription in the register of shares*

All the powers are given to the board of directors in order to proceed to the inscription of the shareholders in the register of shares and to establish and deliver the certificates stating these inscriptions.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above named mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxemburg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée régie par les lois de la Suisse ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, avec siège social à CH-1228 Plan-Les-Ouates, Chemin du Pont du Centenaire, 109 (Suisse).
- 2) La société anonyme régie par les lois de la Suisse SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, avec siège social à CH-8600 Dübendorf, Neugutstrasse 89, (Suisse).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ITSS LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la consultation en matière informatique et la création de software, l'assistance, l'organisation, la formation de personnel et l'achat et la vente de matériel informatique ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise en relation avec l'informatique.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bereldange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la Société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

## III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Les assemblées ne pourront délibérer valablement que si tous les actionnaires sont présents ou représentés à la réunion.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à l'unanimité de la totalité des actionnaires, présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire dans la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas trois (3) ans.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur est rééligible, mais pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.

Des décisions normales sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Cependant les résolutions suivantes à prendre nécessitent l'approbation de tous les membres du conseil d'administration, (auquel cas le président ne dispose pas de voix prépondérante):

- définir la stratégie de la Société;
- déterminer les services de la Société;
- déterminer la fixation des prix;
- donner l'autorisation d'engager la Société pour un montant supérieur à 5.000,- EUR, (si tel investissement ne figure pas explicitement dans le budget);
- arranger et conclure des contrats substantiels pour la Société;
- informer les tribunaux en cas de surendettement de la Société.

Sont également soumises au vote unanime du conseil d'administration, les décisions à prendre quant aux propositions à faire à l'assemblée générale des actionnaires dans les domaines suivants:

- budget annuel de la Société;
- modifications des statuts;
- nominations statutaires;

- achat ou vente de participations de ou pour la Société;
- achat ou vente d'actifs majeurs de la Société.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ayant la capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes ou par la signature conjointe de collective de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder trois (3) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 8 of des statuts dans la mesure où elles respectent les dispositions de l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

3.- Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société à responsabilité limitée régie par les lois de la Suisse ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, soixante-dix actions . . . . .	70
2) La société anonyme régie par les lois de la Suisse SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, trente actions . . . . .	30
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Gilbert Angelelli, directeur de ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, né à Villerupt, (France), le 30 juillet 1967, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue René Cassin, (France);

b) Monsieur Ralph Mogenicato, directeur de SOLUTION PROVIDERS HOLDING AG, né à Bassersdorf, (Suisse), le 5 mai 1963, demeurant à CH-8311 Brütten, Steinlerstrasse 21, (Suisse);

c) Monsieur Sivaramakrishnan Ramamoorthy, directeur de ITSS - INFORMATION TECHNOLOGIES SOLUTIONS AND SERVICES Sàrl, né à Villupuram, (Inde), le 10 juin 1968, demeurant à CH-1203 Genève, 50, avenue d'Aire, (Suisse).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Gilbert Angelelli, préqualifié, comme administrateur-délégué de la Société.

#### *Inscription au registre des actions*

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration afin de procéder à l'inscription des actionnaires dans le registre des actions et d'établir et délivrer les certificats constatant ces inscriptions.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du prédit mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2007, Relation GRE/2007/4496. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124937/231/488.

(070143564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007124442/231/14.

(070133017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Laval Holding Société Civile.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.762.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1.- Monsieur Auguste Charles Henri Thomas dit Tom Laval, retraité, né le 17 août 1920 à Luxembourg, demeurant à 47, route de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer et

2.- Madame Marie-Louise Paquet, sans profession, née le 12 janvier 1921 à Luxembourg, demeurant à 47, route de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer

il est constitué par les présentes une Société civile régie par le Code civil et les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société prend la dénomination de LAVAL HOLDING SOCIÉTÉ CIVILE.

**Art. 2.** La Société a principalement pour objet la détention d'actions et de parts sociales dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans SOGEVA, LUXUNION et LE FOYER FINANCE.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des Sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. La Société peut donner ses avoirs en garantie du remboursement de ses emprunts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la Société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

### III. Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. En cas de pluralité de gérants leurs décisions sont prises selon les règles suivantes:

(1) Tant que M. Auguste Charles Henri Thomas dit Tom Laval sera gérant de la Société, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées conformément aux décisions de M. Auguste Charles Henri Thomas dit Tom Laval:

(2) Lorsque M. Auguste Charles Henri Thomas dit Tom Laval ne sera plus gérant de la société, les décisions seront prises à la majorité simple du nombre de gérants nommés.

Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions, ils peuvent participer et intervenir aux réunions par tous moyens de communication appropriés.

- sous réserve des dispositions ci-après, le ou les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale;

- nonobstant les dispositions du tiré premier de cet article, la cession totale ou partielle des actions que la Société détiendra dans LUXUNION, FOYER FINANCE, SOGEVA ainsi que leurs filiales directes ou indirectes, ainsi que l'endettement de la société aux fins d'acquisition d'actions dans ces sociétés ne pourra être réalisé qu'après assentiment obtenu en assemblée des associés.

**Art. 11.** La prise de décision en assemblée des associés est réglée comme suit:

(1) Durant une première période commençant au jour de la constitution de la société jusqu'au jour où M. Auguste Charles Henri Thomas dit Tom Laval et/ou Madame Marie-Louise Paquet ne seront plus associés de la société, toutes les décisions seront prises en assemblée sur base du nombre de parts sociales détenues par chaque associé. Durant cette première phase, pour qu'une assemblée soit valablement tenue, il faut que la majorité du capital social de la société soit présent ou représenté. Seul un autre associé ou un gérant lion associé peut représenter un autre associé.

(2) Durant cette seconde phase, pour qu'une assemblée soit valablement tenue, il faut que tous les associés soient présents ou représentés. Seul un autre associé ou un gérant non associé peut représenter un autre associé.

- sous réserve des dispositions du tiré deux ci-après, toutes les décisions seront prises durant la seconde phase à une majorité renforcée égale à l'unanimité moins une personne des associés existants;

- par dérogation au tiré premier de cet alinéa, aucun endettement ne peut être contracté par la Société durant la seconde phase qu'à l'unanimité;

(3) Pour les besoins des conditions de majorité, les votes blancs ou les abstentions sont comptés en tant que vote négatif.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, avec exception de la première année sociale, qui commencera à la date de formation de la Société et se terminera le 31 décembre 2007

Le ou les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de pertes et profits au trente et un décembre.

### IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 13.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

### V. Disposition générale

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire aux 100.000 parts comme suit:

	Parts
Monsieur Auguste Laval, précité . . . . .	99.999
Madame Marie-Louise Paquet, précitée . . . . .	1
Total: . . . . .	100.000

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en numéraire, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Réunion en Assemblée Générale*

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Auguste Laval, demeurant à 45, rue de Bettembourg, Kockelscheuer,
- Madame Marie-Louise Paquet, demeurant à 45, rue de Bettembourg, Kockelscheuer.
- Monsieur Dominique Laval, demeurant à 45, rue de Bettembourg, Kockelscheuer;
- Madame Anne Laval, demeurant à Los Angeles,
- Monsieur Antoine Laval, demeurant à Kockelscheuer,
- Monsieur Alain Steichen, demeurant à 108, rue Kohlenberg, Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée pour tout montant par la signature individuelle de M. Auguste Laval ou par les signatures conjointes de M. August Laval et d'un des deux autres gérants. M. August Laval peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la Société est établi à 47, route de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signé par les parties intervenantes.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007124404/8188/118.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03856. - Reçu 1310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

F. Kessler

*Notaire*

Référence de publication: 2007124129/219/14.

(070143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ST. EXUPERY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124342/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03450. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Carlix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007124134/212/12.

(070143094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007124128/219/14.

(070143004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Little Rock International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.246.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 septembre 2007*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission de la société ALAMA HOLDINGS INC, ayant son siège social au 122 Via España, Delta Tower, 8th Floor, PO Box 0816-00548, Panama 5, République de Panama, de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Monsieur Pascal Henny, demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

3. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pascal Henny demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

Signature.

Référence de publication: 2007123696/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Yellow Nova Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.462.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2007 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:
- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 94.029.
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
- Monsieur René Ruepp, né le 8 juin 1949 à Aarau (Suisse), demeurant au 12, chemin des Voirons, 1296 Coppet/VD (Suisse).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:
- L'ALLIANCE RÉVISION SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46.498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

*Pour la société*

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. / TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007123695/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05498. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Cerazit-Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 61.860.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 tenue au siège social de la société à Mamer*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 28 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007123699/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10947. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Euroinvest (Czech 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 70.883.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2007 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Monsieur Ian Baker en tant que gérant de la Société,

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Graham Douglas, né le 20 août 1969 à Benghazi, Libye, ayant pour adresse professionnelle Bank Center, Platina Towers, Szabadság tér 7, H-1054 Budapest, Hongrie, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007123693/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09507. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.046.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2007 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Monsieur Ian Baker en tant que gérant de la Société,

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Graham Douglas, né le 20 août 1969 à Benghazi, Libye, ayant pour adresse professionnelle Bank Center, Platina Towers, Szabadság tér 7, H-1054 Budapest, Hongrie, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007123692/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09504. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Global Air Movement A, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.559.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P., represented by its general partner Compass Capital Partners Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda with registered office at 6, Front Street, - Hamilton HM11, Bermuda and registered under the number 25504 with the Bermuda Registrar of Companies, here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton (Bermuda) on 20 September 2007.

Said proxy, after having been initialled in variatur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

## Chapter 1. - Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of GLOBAL AIR MOVEMENT A (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (the «Articles»).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures;
- provide and/or coordinate the services as listed hereafter to or for the benefit of any companies and/or entities and/or subsidiaries in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies to the exclusion of any other companies and/or entities:
  - international marketing and sales and product support;
  - manufacturing services;
  - purchasing services;
  - tax and legal services;
  - administrative services;
  - treasury services;
  - bank reporting services, financial analysis and insurance;
  - human resources;
  - IT services;
  - restructuring services; and
  - special ad-hoc services.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Corporate Capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) represented by 800 (eight hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share each.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

### Chapter III. - Management

#### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is administered by one or several manager(s), appointed by the general meeting of the shareholders, which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers constitute the Board of Managers. The manager(s) need(s) not be (a) shareholder(s). The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s) or, any of them.

8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The first Chairman, if any, shall be appointed by a General Meeting of the Shareholders. The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers. The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given.

8.4 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. The meetings of the Board of Managers are held as a rule, in the city of Luxembourg.

8.5. The notice, indicating the place (if other than Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers, may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.7. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.10. In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects as long as the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.11 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Managers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the sole signature of any one member of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached to them.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.14. The exclusive and effective place of management shall be, as a rule, Luxembourg.

All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Chapter IV.- Secretary**

**Art. 10. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»). The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

#### **Chapter V. - General meetings of shareholders**

**Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. A general meeting of shareholders may be called by the Board of Managers on 7 (seven) or more days notice to the shareholders and such meeting shall be deemed to have been duly called by the requisite majority of members of the Board of Managers.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at general meetings of shareholders.

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions at general meetings of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

#### **Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company but subject to the terms of these Articles.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### **Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remunerations.

#### **Chapter VIII. - Audit**

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. - Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P., prenamed . . . . .	800
Total . . . . .	800

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 5. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Frank Rudd, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
- Gérard Becquer, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
- Eugène Kim, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
- Marc Feider, whose professional address is at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and
- Jan Prising, whose professional address is at 12A, Muhlegasse, CH-6340 Baar.

2. the registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P., représentée par son «general partner» COMPASS CAPITAL PARTNERS LIMITED une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social établie à 6, Front Street, Hamilton - HM11 Bermuda et enregistrée auprès du Registre des Bermudes sous le numéro 25504, ici représenté par Laetitia Vauchez, juriste, résidant à 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton (Bermuda), le 20 septembre 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Titre 1<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination GLOBAL AIR MOVEMENT A (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder toute assistance financière sous forme de prêts, avances ou garanties ou autrement à toutes sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, aux sociétés du groupe ou à toute entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature;

- fournir et/ou coordonner les services tels que définis ci-après au ou pour le profit de toutes sociétés et/ou entités et/ou filiales dans lesquelles la société a une participation directe ou indirecte et aux sociétés du groupe à l'exclusion de toutes autres sociétés et/ou entités:

- marketing international et logistique ventes et produits;
- services de fabrication;
- services d'achat;
- services juridiques et fiscaux;
- services administratifs;
- services de trésorerie;
- services de rapport et communications aux banques, analyse financière et assurance;
- ressources humaines;
- services informatiques;
- services de restructuration; et
- services ad hoc spéciaux.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000,- EUR (vingt mille Euros) représenté par 800 (huit cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq Euros) chacune.

**Art. 5. Partage des bénéfices - Droits aux Dividendes - Droits de Liquidation.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi doivent être respectées.

**Art. 7. Rachat des parts sociales.** La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

**Titre III. - Gérance - Représentation****Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance.**

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommes par l'assemblée générale des associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Les gérants forment un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) (n'a) n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le(s) gérants ou n'importe lequel d'entre eux.

8.2. Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le premier Président, s'il y en a un, sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le Président, s'il y en a un, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

8.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

8.5. Il peut être renoncé à la convocation, indiquant le lieu (si autre que Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance, avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.6. Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.7. Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, sauf qu'aucun gérant ne peut participer par téléphone à partir du Royaume-Uni à une telle réunion. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera censée être équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi censée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

8.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.10. Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.11. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance. En présence d'un gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13. Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14. La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### **Titre IV. - Secrétaire**

**Art 10. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le «Secrétaire»). Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées de l'associé unique ou des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de des assemblées de l'associé unique ou des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées. Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tout tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### **Titre V. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Une assemblée générale des associés peut être convoquée par le Conseil de Gérance moyennant un préavis de 7 (sept) jours ou plus adressé aux associés et cette assemblée sera réputée avoir été dûment convoquée par la majorité requise des membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées générales des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées générales des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

#### **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 14. Année sociale.** L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société mais sous réserve des dispositions de présents Statuts. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Vérification des comptes**

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P., susmentionné .....	800
Total .....	800

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 EUR (vingt mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.000 EUR (deux mille euros).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 5. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Frank Rudd, dont l'adresse professionnelle est à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
  - Gérard Becquer, dont l'adresse professionnelle est à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
  - Eugène Kim, dont l'adresse professionnelle est à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
  - Marc Feider, dont l'adresse professionnelle est à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et
  - Jan Prising, dont l'adresse professionnelle est à 12A, Muhlegasse, CH-6340 Baar.
2. le siège social de la société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Vauchez, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. LAC/2007/28714. — Reçu 200 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007125256/5770/442.

(070144281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.505.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

—  
EXTRAIT

Suite à une décision de l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2007 le conseil de gérance de la Société a été recomposé, comportant des gérants de classe A et des gérants de classe B.

(i) Les mandants de Wesley Edens, Robert Kauffman, Randal Nardone, Jeffrey Rosenthal, David N. Brooks et Tobia Ippolito ont été terminés, avec effet au 28 septembre 2007, et

(ii) les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de classe A et de classe B avec effet au 28 septembre 2007:

*Gérants de Classe A:*

- Linda Priest, Certified Public Accountant, née le 6 août 1955 à Pasadena, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1345, avenue of The Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;
- David Eric Stiepleman, Managing Director, né le 23 juillet 1971 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1345, avenue of The Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

*Gérants de Classe B:*

- Aidan Foley, directeur, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Ireland, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 3A, rue Neuve, L-6160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

*Pour la Société*

*Signature*

Référence de publication: 2007123703/260/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03836. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Suite à la démission de Monsieur Ricardo Portabella de son poste d'administrateur de la Société en date du 3 juillet 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Philippe Esser, Administrateur-délégué, DEGROOF CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- M. Jean-Michel Gelhay, Directeur, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- M. Pascal Pierret, Directeur-Adjoint, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- M. Vincent Planche, Administrateur membre du Comité de Direction, DEGROOF FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
- M. Alain Léonard, Administrateur-délégué, DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

*Pour HECTOR SICAV*

*BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.*

*Agent Domiciliaire*

*J.-M. Gelhay / M. Vermeersch*

*Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

Référence de publication: 2007123688/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04989. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070141990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Tilinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.827.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007122345/211/11.

(070141407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---